

**CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 17 OCTOBRE 2017 à 18 h 30
PROCES-VERBAL**

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, le mardi **17 Octobre 2017 à 18 h 30.**

Date de convocation : 09 Octobre 2017
Date envoi à la presse : 09 Octobre 2017
Date d'affichage : 09 Octobre 2017

ETAIENT PRESENTS : JM FERON, Maire – J. FISCHER – Y. PARROT – M. COOMBS – M. LACABANNE – G. LAVILLE – G. PEYRE – S. LAGUEYT adjoints au Maire,
V. GRANET – B. CARRILLON – R. LAVOUE – C. CHAUMONT – P. BONATI – C. AUCANT – S. SENCE – C. PETIOT – JM AMOUROUX – I. LALANNE – D. DURET – N. MARTIN-FREYSSINET – M. C. CHOZENOUX – A. CUROT – P. FONTUGNE conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS :

G. DELAGE donne pouvoir à J.M. FERON
S. ANTON donne pouvoir à J. FISCHER
B. GIANNELLI donne pouvoir à P. FONTUGNE

SECRETAIRE DE SEANCE :

P. BONATI est désigné en qualité de secrétaire de séance, **à l'unanimité**, par l'assemblée.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 JUILLET 2017

Ce procès-verbal est adopté à **la majorité** des membres présents.
D. DURET vote contre et I. LALANNE s'abstient.
M. C. CHOZENOUX et A. CUROT ne prennent pas part au vote.

II – INSTALLATION DE NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Conseil Municipal, **après avoir pris acte** des démissions de de Mme M. O. BEAUPUY et M. G. SIRIEIX et M. LUCAS, procède à l'installation de Mme M. C. CHOZENOUX et M. A. CUROT et **désigne à l'unanimité** M. D. DURET en qualité de conseiller communautaire.

III – REMPLACEMENT DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DEMISSIONNAIRES AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité des membres présents**, de désigner Madame M. C. CHOZENOUX au sein des commissions en remplacement de Mme M.O. BEAUPUY et Monsieur A. CUROT au sein des commissions en remplacement de M. G. SIRIEIX.

. Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** de confirmer la nomination à la commission d'Appel d'Offres des élus suivants : D. DURET en qualité de membre titulaire et A. CUROT en qualité de membre suppléant.

IV – BUDGET PRINCIPAL – CREANCES IRRECOUVRABLES

Le conseil municipal déclare, **à la majorité**, en créances irrécouvrables la somme de **12 100.22€** sur le budget principal.

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent.

V – BUDGET PRINCIPAL – CREANCES ETEINTES

Le conseil municipal admet, **à la majorité**, en créances éteintes le montant de **215,60 €** sur le budget 2017.

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent.

VI – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal valide, **à la majorité**, la décision modificative n° 1 permettant la prise en charge des créances admises en non-valeur, le remboursement de l'avance sur le marché du transport et les annuités d'emprunt pour une somme totale de **31 000 €** en fonctionnement et **58 100 €** en investissement.

I. LALANNE, D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX, A. CUROT, P. FONTUGNE et B. GIANNELLI, ayant donné pouvoir à P. FONTUGNE, s'abstiennent.

VII – BUDGET RENOVATION BÂTIMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin de permettre la prise des amortissements 2017 sur le budget rénovation bâtiment, le conseil municipal approuve **à la majorité**, la décision modificative n° 1 pour un montant de **0.08 €**.

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent.

IX – BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal approuve à la majorité la décision modificative n°1 sur le budget Eau pour un montant de **585.27€**.

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent.

X – BUDGET FORÊT – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative **à la majorité** pour un montant de **25 000 €**

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent.

XI – RESTAURATION EGLISE DU BOURG – PLAN DE FINANCEMENT

A la majorité, le conseil municipal approuve la demande de subvention pour un montant de **8 700.00 €** auprès de la DRAC pour la restauration de l'Eglise du Bourg.

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX, A. CUROT, P. FONTUGNE et B. GIANNELLI, ayant donné pouvoir à P. FONTUGNE, votent contre.

XII – ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC BASSE TENSION – DEMANDE DE SUBVENTION DU SIEM – TRANCHE 4

Le plan de financement est adopté à l'**unanimité** pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public basse tension pour la tranche 4 pour un solde dû à la commune de **24 500 €** et une aide du SIEM à hauteur de **17 500 €**.

XIII – ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC BASSE TENSION – DEMANDE DE SUBVENTION DU SIEM – TRANCHE 5

Le plan de financement est adopté à l'**unanimité** pour l'enfouissement du réseau d'éclairage public basse tension pour la tranche 5 pour un solde dû à la commune de **24 500 €** et une aide du SIEM à hauteur de **17 500 €**

XIV – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COCARDE BADMINTON

L'association Cocarde Badminton a organisé le 2^{ème} Gala es Châteaux et accueilli l'équipe de France de badminton accompagnée de l'équipe de France Handisport. Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'accorder une subvention exceptionnelle de **250€**.

XV – PROGRAMME ZERO PHYTO – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'**unanimité** des membres présents, le Conseil Municipal **sollicite** auprès de l'Agence de l'Eau l'octroi d'une subvention.

XVI – ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS – ANNEE 2018

A la majorité des membres présents, le conseil municipal approuve le programme d'assiettes des coupes de bois pour l'année 2018 présenté par l'ONF.

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent.

XVII – VENTE PARCELLE COMMUNALE A LA « PRAIRIE »

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide à **la majorité**, de vendre à M. et Mme LAHNOUNI, les parcelles cadastrées AC 609-610-611-612 pour une superficie de 600 m² environ pour un montant de **35 000 €**.

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT votent contre.

XVIII – ACQUISITION DE PARCELLES AU BOIS DU GIRACA

Considérant l'intérêt que représente l'acquisition de ces parcelles, le conseil municipal décide à **la majorité** d'acquérir la parcelle cadastrée VH002 pour un montant de **3 500 €** et la parcelle VH003 pour un montant de **2 000 €**.

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT votent contre.
P. FONTUGNE et B. GIANNELLI, ayant donné pouvoir à P. FONTUGNE, s'abstiennent.

XIX – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CISPD

Mme Ghislaine LAVILLE, M. Guy PEYRE et M. Yves PARROT sont désignés à la **majorité** comme membre de la commission dans le cadre de la création du Conseil Intercommunal de Sécurité de Prévention de la Délinquance (CISPD).

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent, P. FONTUGNE et B. GIANNELLI, ayant donné pouvoir à P. FONTUGNE, s'abstiennent.

XX – TAPS – CONVENTION DE REVERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE A LA CDC

Dans le cadre du fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires, l'Etat alloue 50 € par enfant scolarisé aux communes. Conforme à la délibération prise en conseil communautaire, le conseil municipal approuve les termes de la convention et décide à la **majorité** le reversement de 25 € à la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île ayant compétence pour l'organisation des T.A.P. pour l'année 2017 – 2018.

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent, P. FONTUGNE et B. GIANNELLI, ayant donné pouvoir à P. FONTUGNE, s'abstiennent.

XXI – RELEVEMENT DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE – BUDGET EAU

Un marché d'assistance et de conseil a été signé avec la Direction Départementale de l'Agriculture le 19 décembre 2002. Dans ce cadre, il reste un décompte impayé. Il propose que ce dossier soit rajouté à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré le conseil municipal **décide** d'approuver à la **majorité** le relèvement de la prescription quadriennale pour un montant de **3 020.38 €**.

D. DURET, N. MARTIN-FREYSSINET, M.C. CHOUZENOUX et A. CUROT s'abstiennent.

VIII – DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L 2122-22 ET 23 DU CGCT

- Vente terrain Conseil Départemental – Aire de covoiturage.....	1 €
- Convention d'occupation de terrain pour installer un poste de chasse	Gratuit
- Convention d'enlèvement des déchets – redevance spéciale	
- Contrat de prêt Crédit Agricole d'Aquitaine	500 000 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.